Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_39-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°39

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëticia - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Excusés : Mme DUPREZ Aurore – Mr DAUGUET Valentin

Madame Charlotte PERRAGUIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
Délégation au sein des instances communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales en date du 15 mars 2026, et que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de délégués du Conseil municipal pour le représenter au sein des instances suivantes :

TRANSFERT DE CHARGES POUR FOUGERES AGGLOMERATION

Le Conseil municipal doit être représenté par deux délégués. Ont été élus à l'unanimité :
- Monsieur Louis PAUTREL, Titulaire.
- Monsieur Ronan COQUELIN, Suppléant.

FOUGERES AGGLOMERATION

Le Conseil municipal doit être représenté par deux délégués. Ont été élus :
- Monsieur Louis PAUTREL
- Monsieur Ronan COQUELIN

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué :
- Délégué titulaire : Monsieur Louis PAUTREL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_39-DE

SYNDICAT DES EAUX du COGLAIS

Le Conseil municipal doit y être représenté par deux délégués titulaires et un délégué suppléant :

- Délégués titulaires : Monsieur Georges RINFERT
- Délégué suppléant : Monsieur Adrien DELORY

SMICTOM

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

- Délégué titulaire : Monsieur Louis PAUTREL
- Délégué suppléant : Monsieur Georges RINFERT

SIRS - POILLEY – VILLAMÉE – LE FERRÉ

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

- Délégué titulaire : Monsieur David BLIN
- Délégué titulaire : Madame Virginie CHALOPIN
- Délégué titulaire : Monsieur Adrien DELORY

OFFICE CANTONAL CULTUREL ET D'ANIMATION DU PAYS DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

- Délégué titulaire : Madame Virginie CHALOPIN
- Délégué suppléant : Madame Floriane LESENECHAL

SOCIETE D'AGRICULTURE

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué pour la section maisons et fermes fleuries et trois délégués pour la section comice agricole :

- pour la section maisons et fermes fleuries : Madame Aurore DUPREZ
- pour la section comice agricole : Monsieur Adrien DELORY
  Monsieur Valentin DAUGUET
  Monsieur Thierry BOSSARD

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION Marches de Bretagne

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué :

- Délégué titulaire : Madame Floriane LESENECHAL

PROTECTION DES DONNÉES

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué :

- Délégué titulaire : Monsieur Thierry BOSSARD

QUESTIONS DE LA DÉFENSE

Le Conseil municipal doit y être représenté par un délégué :

- Délégué titulaire : Monsieur Georges RINFERT

AGENCE FRANCE LOCALE

Le Conseil municipal doit y être représenté par 2 délégués :

- Délégué titulaire : Monsieur Louis PAUTREL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_39-DE

- Délégué titulaire : Madame Virginie CHALOPIN

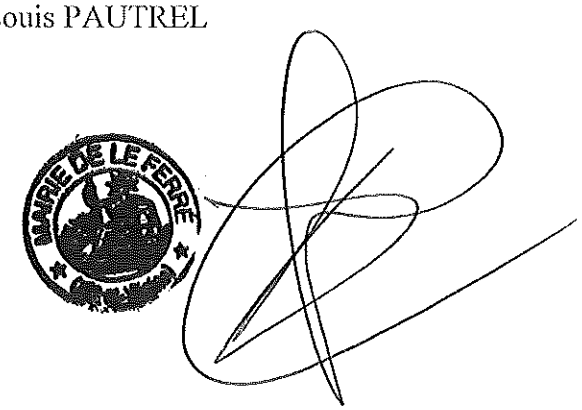
JUMELAGE SAUBRIGUES

Le Conseil municipal doit y être représenté par 2 délégués :
- Délégué titulaire : Monsieur Louis PAUTREL
- Délégué titulaire : Madame Virginie CHALOPIN

SPL TOURISME

Le Conseil municipal doit y être représenté par 2 délégués :
- Délégué titulaire : Monsieur Louis PAUTREL
- Délégué titulaire : Madame Charlotte PERRAGUIN

Pour extrait conforme au registre
Le Maire.
Louis PAUTREL



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_39-DE

